

>MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée:

« Jusqu'ici tout va bien. Et nous à Renens, on va comment ? »

Renens, le 29 novembre 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 27 mai 2021, la Municipalité recevait les questions suivantes, dans le contexte de la crise sociale post crise sanitaire:

- Quelle est l'évolution ces dernières années (2020 inclus) des bénéficiaires avec ou sans activité lucrative du revenu d'insertion (RI) pour la ville de Renens plus particulièrement ?
- Quelle est l'évolution ces dernières années (2020 inclus) des bénéficiaires des Mesures d'insertion sociale (MIS) conventionnés et individualisés ?
- Quelle est l'évolution ces dernières années (2020 inclus) des dossiers ouverts à la Caisse de compensation, selon les différentes catégories mentionnées sur le rapport d'activité de l'ARASOL 2019, p.22 ?
- Finalement, quelle est l'évolution ces dernières années (2021 inclus) du Fonds communal des activités sociales 9233.1000 ? Ce fonds est-il suffisamment doté au vu de la situation actuelle ? Quelles catégories de bénéficiaires ont-ils demandé/bénéficié de ces aides ? Quels sont les besoins particuliers (et leur évolution) émergeant des dossiers en cours et traités ?

La réponse à cette interpellation devait s'intégrer à un préavis concernant un fonds « COVID » visant à aider les personnes et les collectifs en difficultés échappant aux aides étatiques. En raison d'indicateurs imprévus, ainsi que de nouveaux éléments nécessitant une expertise de la Municipalité, le dépôt du préavis a été reporté. En conséquence, une réponse écrite est transmise au Conseil communal, réponse qui pourra être complétée dans le préavis en question lors de son futur dépôt.

Les chiffres sont révélateurs de plusieurs choses: d'une part, ce que l'on observe ou cherche à savoir, d'autre part, ce qui existe en termes de prestations, et au public qui les sollicite. Les chiffres demeurent toutefois des indicateurs à prendre avec prudence. Il est possible que certaines réalités échappent aux critères observés, et notamment en ce qui concerne les bénéficiaires des prestations sociales. Parmi les réalités qui échappent aux radars de l'aide sociale, on peut en citer quelques-unes: manque d'informations, non éligibilité pour des raisons statutaire, renoncement pour des raisons personnelles, période transitoire. C'est pourquoi les informations contenues dans cette réponse doivent être prises comme un arrêt sur image à un moment donné, qui indique comment les prestations rencontrent les publics, sans dire encore si tous les publics sont pris en compte, ni si les prestations sont adaptées.

- **Quelle est l'évolution ces dernières années (2020 inclus) des bénéficiaires avec ou sans activité lucrative du revenu d'insertion (RI) pour la ville de Renens plus particulièrement ?**

L'évolution des bénéficiaires du revenu d'insertion pour la ville de Renens a régulièrement baissé depuis 2009: il est passé de 5,39% de la population à 4,74% en 2020. Si ces chiffres ont légèrement fluctué, notamment en 2011 et 2012, et en 2016 et 2017, la crise sanitaire n'a pas eu d'effet sur les demandes RI.

./.

On a même constaté une baisse des demandes durant l'année 2021. Il est important de préciser que si un tel constat pouvait être pris comme un signal positif, on ne sait pas s'il s'agit d'une amélioration de la situation sociale de la population, ou si, à l'inverse, il révèle une augmentation de la part de la population qui ne répond plus aux critères d'accès aux droits sociaux.

D'autres raisons expliquent probablement ces chiffres qui demandent à être observés scrupuleusement sur une plus longue durée, et mis en perspective avec tout changement significatif dans ce domaine, notamment les changements légaux. A noter que si la part des ayants droit se réduit, et en particulier les personnes au bénéfice de permis de séjour, les autorités communales se trouvent en face d'un défi de taille: ces personnes continuent de vivre majoritairement dans les villes, et courent davantage de risques de se retrouver dans la précarité. Si ces chiffres font apparaître une augmentation du phénomène du non-recours, les autorités devront agir en améliorant l'accès aux informations et aux prestations, et jouer un rôle de porte-parole sur la différence entre normes couvertes et réalité sociale de la population.

- **Quelle est l'évolution ces dernières années (2020 inclus) des bénéficiaires des Mesures d'insertion sociale (MIS) conventionnés et individualisés ?**

Relativement aux mesures d'insertion sociale, l'ARASOL constate que leur fréquentation et l'offre sont en évolution: entre 2009 et 2020, on est passé de 10,5% à 16,7% de part des bénéficiaires ayant suivi au moins une mesure. Selon les conseillères et conseillers en insertion, le bilan de ces mesures est positif, le catalogue s'étoffe pour proposer des mesures ciblées et de même que des mesures individualisées. Le rapport d'activité de l'ARASOL rend compte de cette évolution chaque année. A noter que, outre les mesures d'insertion sociales, la Ville de Renens peut compter aussi sur les services de l'Unité Commune (UC), qui est une structure au sein de laquelle collaborent les professionnel.le.s du CSR et de l'ORP, pour davantage d'efficacité. L'UC ayant démarré cet été, on ne peut pas encore évaluer les résultats, mais les perspectives sont plutôt optimistes. Quant au taux de chômage, il a baissé régulièrement ces dernières années, passant de 9,4% en janvier 2010 à 4,8% en janvier 2020, pour la Ville de Renens. Le pic du taux de chômage associé à la pandémie a été atteint en avril et mai 2020 avec un taux de 7,1%. Celui-ci est redescendu à 4,4% en octobre 2021, soit 0,4% de moins qu'avant la pandémie, et même le plus bas depuis 2010.

- **Quelle est l'évolution ces dernières années (2020 inclus) des dossiers ouverts à la Caisse de compensation, selon les différentes catégories mentionnées sur le rapport d'activité de l'ARASOL 2019, p.22 ?**

Concernant les dossiers ouverts à la caisse de compensation pour la Ville de Renens, l'agence relaie une augmentation des demandes de prestations complémentaire (PC), de même qu'une augmentation des refus, liés aux changements de la loi et des critères d'accès aux PC. Elle observe également une augmentation des changements de situations financières (RHT, chômage, réduction du revenu) de même qu'une augmentation du recours aux subsides. Par ailleurs, un recours légèrement accru mais encore peu significatif a été observé pour les demandes de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Au vu des changements légaux dans les assurances sociales, croisés aux effets de la pandémie, ces éléments nécessiteront davantage de recul pour être analysés. Ils font l'objet d'un suivi régulier.

Il est également difficile de prévoir ce qui se passera à la fin de l'année, lors de la fin des aides de la confédération (APG). L'ARASOL fera un état des lieux de la situation en 2022, ce qui donnera un aperçu des changements et de l'évolution liés à la pandémie.

- **Finalement, quelle est l'évolution ces dernières années (2021 inclus) du Fonds communal des activités sociales 9233.1000 ? Ce fonds est-il suffisamment doté au vu de la situation actuelle ? Quelles catégories de bénéficiaires ont-ils demandé/bénéficié de ces aides ? Quels sont les besoins particuliers (et leur évolution) émergeant des dossiers en cours et traités ?**

Pour en venir aux secours communaux, paradoxalement, les demandes d'aides individuelles financées au travers des secours communaux ou du fonds des activités sociales (soutien social) n'ont pas augmenté. Le réseau associatif n'a pas sollicité davantage le service pour des situations individuelles particulières.

./.

Il est à noter également que toutes les demandes ont été satisfaites partiellement ou dans leur intégralité. Les demandes font systématiquement l'objet des vérifications de base sur l'accès aux aides des différents régimes sociaux, afin d'identifier toute situation de non-recours. Cette faible sollicitation des dispositifs d'aide communaux a été constatée dans d'autres communes, y compris celles qui ont dégagé des fonds « Covid » pour une aide plus importante. Les aides individuelles octroyées concernent prioritairement les loyers impayés ou autres problèmes de logement. Concernant les associations, un soutien particulier a été apporté à l'Espace solidaire, pour le paiement de la fourniture des repas offerts aux personnes précarisées.

De manière générale, on peut dire que les indicateurs sociaux reflètent une situation plutôt rassurante. Néanmoins, il demeure une incertitude générale sur ce qui va se passer. « La CSIAS (Conférence Suisse des Directions d'Action Sociale) prévoit pour 2023 une augmentation de 13,8% du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à la charge des cantons et des communes, ainsi que des coûts supplémentaires de 535 millions de francs par rapport à 2019, dont 293 millions imputables au coronavirus» En outre, l'analyse ne peut être portée que sur des situations connues et recensées, or il est démontré qu'une partie de situations échappe au dispositif d'aide et assurances sociales, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Parmi les changements notables qui peuvent influencer ce dernier questionnement: l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration - LEI en 2018, de même que l'entrée en vigueur de la loi sur le droit de cité, contraint certaines personnes à renoncer à toute aide pour ne pas compromettre leurs démarches de naturalisation ou leur statut de séjour. Les régulières réformes dans les assurances sociales sont un autre élément ayant une incidence sur les bénéficiaires, et plus généralement, sur la santé de la population.

La Ville de Renens collabore étroitement avec les associations caritatives qui ont une expertise plus large des différents publics, notamment les personnes étant concernées par le non-recours aux assurances sociales, ou les personnes concernées par la crainte de perdre leur statut de séjour. Elle reste attentive aux mesures à prendre pour répondre aux besoins et reviendra prochainement vers le Conseil, comme annoncé, avec un préavis à ce sujet.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois relative à la situation et à l'évolution des différentes catégories de bénéficiaires des aides et assurances sociales de et à Renens.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:

Michel Veyre

